



**CERTIFICAT D'ACQUISITION DE PRODUITS
EXPLOSIFS**

IMPORTANT :

- Cette autorisation peut être retirée à tout moment sans mise en demeure ni préavis (Art. 2352-73 à R2352-80 du Code de la Défense).
- Cette autorisation tient lieu d'autorisation de transport pour le demandeur sous couvert, suivant le timbrage et le type de transport, du respect des dispositions soit de l'A.D.R 2011, soit de l'Arrêté TMD du 29 mai 2009 soit de l'Arrêté du 3 mars 1982 relatif au contrôle de la circulation des produits explosifs.

A RENSEIGNER PAR LE DEMANDEUR

Demandeur :

Nom et Prénom (Dénomination ou raison sociale)
Domicile (ou siège social)

Signataire : (1)

Nom et Prénom
Qualité.....
Domicile

Titre permettant de solliciter le certificat (2)

Autorisation individuelle d'exploitation d'un dépôt :
Agrément technique du dépôt exploité:
Acceptation à prendre les explosifs en consignation

Commune d'implantation du (des) dépôt(s)
Caractéristiques des produits explosifs :

Classification ou Division de risque (3)
.....
Quantités maximales pouvant être acquises en une seule fois (4)
.....
Prévision de la quantité totale acquise pendant la validité de l'autorisation.....
Usage projeté*

Date, signature et cachet du demandeur

*pour les chantiers saisonniers, mentionner le lieu exact d'exploitation et la période d'exploitation prévue

A RENSEIGNER PAR LA PRÉFECTURE

Autorisation valable du au

(1) A remplir seulement si le demandeur est une personne morale
(2) Indiquer les références du titre justificatif (arrêté préfectoral)
(3) Classification par type de produits (division, code ONU)